Centre équestre « Le Manège Enchanté »
Le Grand Resto
56310 BIEUZY

Votre enfant participe à l'un de nos stages pour les vacances à venir. Par ce courrier, nous vous faisons part de la liste des éléments nécessaire à son dossier :

- **Fiche Sanitaire. Ordonnance pour les traitements en cours.**
- **Autorisations parentales dûment signées.**
- **Une photo d'identité.**
- **Photocopie de la licence FFE 2026 ou une attestation d'assurance individuelle d'accident.**
- **Le solde du stage.**

Nous accueillons les stagiaires, le Dimanche soir à 18h et la **fin du stage est le vendredi soir à 17h00.**

Le dossier sera à remettre AU COMPLET à votre arrivée, Nous ne pourrons pas accueillir votre enfant sans ce dossier.

Listes des affaires pour 1 semaine :

- Le trousseau habituel ((8 tee-shirt, 8 culottes,8 paires de chaussettes,3 pulls, 1 ou 2 tenues pour les veillées (jeans/short/survêtement.)
- Des vêtements de pluies (blouson ou kway selon la saison)
- 2/3 pantalons confortables (pantalons d'équitation, caleçons longs)
- Basket pour les jeux du soir.
- Trousse de toilette et serviettes.
- Une gourde
- Crême solaire
- Un oreiller et housse de matelas (90cm) **OBLIGATOIRE**
- Un sac de couchage bien chaud **OBLIGATOIRE.**
- Des bottes de pluie ou d'équitation.
- Une lampe de poche.
- Lingette bébé pour la nuit en bivouac (uniquement l'été).
- Un sac à dos (pour les stages d'été uniquement.)
- Un sac de linge pour les vêtements sales.
- Claquette ou chausson
- De l'argent de poche (mini: 1€ et max : 20€)
- **INTERDIT :** tablette ou jeux électroniques
- **TRES DECONSEILLE : téléphone (voir dernière page)**
- Matériel de pansage (non obligatoire).
- Casque d'équitation personnel (normes NF obligatoire)
- Protège dos conseillé (obligatoire pour passer les galop 5/6 et 7, pas de gilet airbag sur le cross, gilet de cross classique)
- Un livre de galop (obligatoire si il souhaite passer un galop)
  IMPORTANT : Le dossier signé, à glisser dans les valises. VOIR CI DESSOUS

Les parents devront marquer le linge et le matériel de leur enfant.
L'été les tentes et matelas du bivouac sont fournis par le club.

LICENCE FFE : (rayer les mentions inutiles)

>La licence FFE2026 permet de valider les galops, et est aussi une assurance spécifique à la pratique de l'équitation.

O Je suis déjà licencié FFE 2026, indiquez votre n° :.....(= 0€)

(Si vous avez votre licence FFE 2026, pas de supplément financier pour passer un galop.)

O Je ne suis pas licencié FFE 2026 =

>Si vous souhaitez valider un galop et avoir une assurance, joindre un chèque = 29€

>Si vous souhaitez avoir une assurance pour l'équitation, joindre un chèque = 15€

=assurance semaine FFE.

>Si non, vous attestez être en possession d'une assurance personnelle couvrant la pratique de l'équitation et que vous ne souhaitez pas souscrire aux garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE. (joindre une photocopie de votre assurance)

Les autorisations parentales :

REGLEMENT INTERIEUR

>Je soussigné, ..., avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'avoir lu ou fait lire à mon enfant, ainsi que le supplément sur les téléphones portables.

SIGNATURE :

Droit à l'image

Je soussigné ..... autorise le centre équestre à utiliser les photos de mon enfant prise au cours du stage pour créer un album souvenir pour les stagiaires qui vous sera transmis par mail, mais aussi pour son site internet .

Date..... Signature

Autorisation de véhiculer

Je soussigné ....., responsable de l'enfant.....,

autorise les animateurs du centre équestre à véhiculer mon enfant pour rejoindre les poneys aux prés des alentours.

Date..... Signature

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ❑ FILLE ❑

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ❑ non ❑

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑
COQUELUCHE	**OTITE**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**	
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	

ALLERGIES : ASTHME oui ❑ non ❑ MÉDICAMENTEUSES oui ❑ non ❑

ALIMENTAIRES oui ❑ non ❑ AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, ...responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exposito 01 64 66 2020

Le règlement intérieur:

Article 1 : Les stages à la semaine au centre équestre le Manège Enchanté sont déclarés à la jeunesse et sport de Vannes.

Article 2 : Le centre équestre le Manège Enchanté n'est pas une association loi 1901, ce qui peut empêcher l'accès à certaines aides financières. Merci de vous renseigner auprès de votre CAF. Nous acceptons les chèques vacances, les bons MSA et pour toutes les autres aides, nous retourner l'attestation de prise en charge.

Article 3 : L'inscription définitive à nos stages prend effet lorsque le manège enchanté a bien reçu l'acompte et l'ENSEMBLE du dossier de votre enfant. Si vous annulez le stage, il pourra être reporté en fonction des dates disponibles, mais en aucun cas remboursé.

Article 4 : Le centre équestre le Manège Enchanté accueille vos enfants du Dimanche soir à 18h en tenue de sport jusqu' au vendredi soir 17h00.

Article 5 : En cas de problème sur les horaires que notre centre vous propose, il est nécessaire que l'équipe pédagogique soit mise au courant 15 jours avant le début du stage.

Article 6 : Un stage fait l'objet d'un accord entre trois parties : les parents responsables de l'enfant mineur (ou les tuteurs légaux de l'enfant), l'enfant mineur qui suit le stage et le Manège enchanté, donc il est important que tous les articles soient expliqués et compris par le mineur.

Article 7 : Le manège enchanté décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, de destruction volontaire ou de vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son stage. D'une manière générale, nous déconseillons vivement d'apporter des objets de valeur sur le centre.

Article 8 : Le centre équestre le Manège Enchanté n'accepte pas l'utilisation des téléphones portables de façon exagérée. Ils pourront être utilisés durant le temps calme de 17h à 19h.

Article 9 : Les appels des parents peuvent perturber le stage de l'enfant, ils pourront néanmoins appeler lors des temps calmes de 17h30 à 19h le lundi, mardi ou mercredi. Tél : 02/97/27/79/69
Nous préférons que les parents communiquent par mail avec leur enfant pendant la durée du stage : manege-enchante@orange.fr Il sera impossible de joindre vos enfants le jeudi et vendredi de la randonnée. (sauf en cas d'URGENCE au 07.78.17.18.31)

Article 10 : Les enfants s'engagent à respecter l'aspect collectif de nos stages, soit : à respecter le sommeil de l'ensemble du gîte, à partager les tâches de la vie commune, ainsi que les tâches aux écuries et l'interdiction de la mixité dans les chambres.

Article 11 : Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants sont interdites ; ainsi que la consommation de cigarettes et d'alcool.

Article 12 : Les enfants sont dans l'obligation de respecter les autres, ainsi que la cavalerie, et toutes violences morales, affectives ou physiques ne seront tolérées.

Article 13 : Si votre enfant ne respecte pas l'article 11 et 12, il en suivra un renvoi définitif de notre stage. Par conséquent, vous vous engagez à être en mesure d'accueillir votre enfant suite à ce renvoi. Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé, et les frais incombant à cette décision seront à la charge du responsable.
Article 14: CAVALIERS NON LICENCIES OU OCCASIONNELS :Nous informons tous les cavaliers non licenciés ou occasionnels non couverts via la licence fédérale d'équitation, qu'il est dans leurs intérêts de souscrire à une assurance individuelle dans le cadre de sa pratique équestre.

Article 15: EN CAS D'ANNULATION DE STAGE :Annulation 1 mois avant le séjour de votre enfant : l'acompte de 100€ vous sera restituée sous forme d'avoir. Annulation 15 jours avant le séjour de votre enfant : l'acompte de 100€ ne pourra être remboursé et le solde sera restitué sous forme d'avoir. Tout stage annulé dans les 15 derniers jours ne pourra être remboursé.

LES TELEPHONES PORTABLES

Plus les années passent et plus les téléphones portables et autres gadgets deviennent omniprésents dans les bagages de vos enfants.
La gestion de l'utilisation des téléphones en colonie de vacances n'est pas simple à gérer. Pour une meilleure prise de conscience je vous transmets la liste des difficultés rencontrées durant certains stages.
>Coupure dans le groupe et difficulté à créer une ambiance conviviale.
>Utilisation trop tardive, empêchant les autres de la chambrée de dormir.
>Téléphone qui sonne au milieu de la nuit (faux numéro ou copain blagueur).
>Prise de photos gênante avec les portables pour embêter les camarades au moment des douches.
>Reste à l'écart et ne coupe pas le lien avec les parents, ne s'intègre pas...
>Perte de téléphone, même en randonnée
Donc pour remédier à ce problème pesant :
>Les téléphones portables seront tolérer de 17h30 à 19h.
>Strictement interdit à table, à cheval et durant tout le temps de la RANDONNEE.
>Une boite à portable sera installer dans la chambre des animateurs, les portables devront y être déposés durant le reste de la journée.
Nous rappelons que les enfants ont accès au téléphone fixe à la demande...Et que les parents peuvent nous contacter de 17h30 à 19h le lundi, mardi ou mercredi.

Merci de votre compréhension.
Bérangère et toute l'équipe d'animation

POUR LE PASSAGE DES GALOPS

Vous pouvez prévenir vos monitrices le lundi si vous souhaitez passer un galop. Par contre n'oubliez pas de réviser avant de venir, nous faisons passer la théorie le 1°jour, avec un rattrapage le mercredi (si besoin). Pensez à venir avec votre livre.

si vous souhaitez passez le galop 4 / 5 / 6 / 7, il faut aussi apprendre les reprises de dressages suivantes:
Galop 4 reprise club 4
Galop 5 reprise club 3 grand prix
Galop 6 reprise club 2 grand prix
Galop 7 reprise club 1 grand prix

Vous trouverez les reprises sur le site FFE.COM > onglet compétition > onglet discipline et documentation >onglet dressage>onglet reprise club> choisir la reprise correspondante à votre niveau

Pour les jeunes cavaliers souhaitant passer les galops 1 ou 2 nous proposons le passage des galops poneys.

Cycle 1

Poney de bronze Poney d'argent

Poney d'or = équivalent au galop 1

Cycle 2

Galop de Bronze

Galop d'argent

Galop d'or = équivalent au galop 2

L'avantage des galops poneys : Théorie plus accessible pour les plus jeunes
Acquérir des compétences en toute sécurité
Aller à son rythme...